
Procès-verbal du Comité Directeur du mercredi 12 mai 2021 à 19h30 en visioconférence

PV adopté et publié le 09/06/2021.

Présents (14) : Florence GAILLARD - Gérard GALLO - Danielle GILET - Michel HOUSBINE - Claire LAHAIE - Julien LAHAIE - Serge LARCHER - Jean-Pierre MOREAU - Anne RÉMOND - Annaïck RICHARD - Pierre SIONNEAU - Jean-Philippe SOMMEREISEN - Laëtitia SZWED-BOBET - Corinne VERMEIL.

Excusés (5) : Jo HEBEL - Alexis HUAULMÉ - Didier MATHIS - Stéphane MOREAU - Dominique PÉARD.

Absente (1) : Jérôme PORTIER.

Assistent : David BURGUIN - Nathalie CHEVET (secrétaire de séance) - Jean-Christophe KNOCKAERT - Stévan PICHON.

Ouverture de la réunion à 19h35, sous la présidence de Serge LARCHER.

Félicitations au Nantes Atlantique Handball pour son titre européen. Un courrier de félicitations sera adressé au club.

1. Validation des représentants de la Ligue lors des Assemblées Générales Départementales

Délibération soumise par Serge Larcher – Vice-président de la Ligue

Il est proposé de nommer les représentants, selon le tableau ci-dessous :

Comité	Date AG	Élu présent
44	Samedi 26 juin 2021 (Présentiel)	Stéphane Moreau
49	Samedi 26 juin 2021 (Présentiel)	Alexis Huaulmé
53	Jeudi 17 juin 2021 (Présentiel)	Serge Larcher / Anne Rémond
72	Vendredi 28 mai 2021 (Visioconférence)	Alexis Huaulmé / Julien Lahaie
85	Samedi 26 juin 2021 (Présentiel)	Pierre Sionneau

Décision :

Propositions validées avec 100 % des voix pour.

2. Communication sur les stages de jeunes organisés par les clubs du territoire

Délibération présentée par Laëtitia Szwed-Bobet – Présidente de la Commission Communication

La Ligue est régulièrement sollicitée par les clubs ou les comités organisant des stages durant les vacances scolaires, afin de communiquer via nos différents supports (newsletter, site Web, réseaux sociaux, etc.) → Quelle position devons-nous avoir ?

Michel Houbine précise qu'il ne diffuse plus les stages d'été, car les clubs en profitent pour « piller » les jeunes d'autres clubs. Le comité ne soutient pas cette démarche et refuse dorénavant de diffuser ce genre d'événement.

En conséquence, quelle démarche adopter sur tout le territoire ?

Mettre en place une charte à faire signer aux clubs ?

Gérard Gallo a connu le même problème en Sarthe il y a quelques années. Tout semble rentrer dans l'ordre aujourd'hui, les projets de mutations passent par les présidents de clubs. Le comité 72 ne diffuse pas ce type de stage, il n'y a pas de communication directe via les licenciés.

Michel Houdbine précise que les clubs peuvent toujours se contacter via les adresses mails standardisées.

Corinne Vermeil ne perçoit pas de problème sur les stages du comité de Loire-Atlantique. Le fair-play est de mise entre les clubs, qui se contactent entre eux en cas de besoin. Les clubs diffusent leur offre de stage vers les autres clubs en direct. Le comité affiche les propositions de stage des clubs sur le site du comité, mais ne diffuse pas aux clubs. Pour le moment, aucun club n'a rapporté d'incident quant à des joueurs ou joueuses « débauchées » d'un club vers un autre durant ces stages.

Danielle informe que le comité de Vendée publie les demandes de stage reçues (Pouzauges, La Roche principalement).

David Burguin souligne le quiproquo sur ces stages. Certains clubs font des stages moyennant finances, en tant que prestations de loisirs, et s'adressent à l'ensemble des licenciés, dont le but est financier pour le club (Pouzauges, Ponts-de-Cé, Comité 44...), à la différence des stages internes aux clubs.

Selon Pierre Sionneau, les pillages sont très mal vécus par les clubs, lorsqu'ils sont faits par les cadres départementaux. Si le changement de club correspond à une progression de carrière pour le joueur, alors les clubs, très souvent, n'y voient pas d'inconvénient.

Gérard Gallo précise que personne n'est propriétaire de personne... ! Si c'est pour progresser, c'est une bonne chose pour le joueur. Au président du club de s'interroger quand un joueur souhaite partir. Il est difficile d'empêcher ces mouvements de joueurs.

La décision soumise au vote : êtes-vous pour la diffusion des annonces de stage ?

Décision :

Diffusion des annonces validée avec 43 % des voix pour, 36 % contre, 21 % d'abstention.

- Peut-être ajouter une charte d'éthique vis-à-vis des clubs. Proposer au groupe de travail concerné d'y travailler et de nous soumettre une proposition. Corinne Vermeil précise que le Nantes Atlantique Handball avait élaboré ce type de document. Il pourrait servir de base de travail.

Michel Houdbine regrette cette décision votée au niveau territorial, qui vient casser la décision prise par le Comité de Maine-et-Loire. La Ligue publiera ce que le comité refusera de publier...

3. Point sur la crise sanitaire et sur le plan de déconfinement

Présenté par Serge Larcher – Vice-président de la Ligue de Handball des Pays de la Loire

Suite aux dernières annonces du gouvernement, les 4 étapes du déconfinement sont :

- Étape 1 à compter du 3 mai 2021 : pratique du Handball uniquement en extérieur et sans contact ;
- Étape 2 à compter du 19 mai 2021 : pratique du Handball en intérieur ou extérieur et sans contact (sous couvert de l'accord des collectivités) ;
- Étape 3 à compter du 9 juin 2021 : pratique du Handball en intérieur sans contact ou en extérieur avec contact ;
- Étape 4 à compter du 30 juin 2021 : possibilité de reprendre de l'opposition et des matchs amicaux.

Une communication fédérale sera effectuée lundi. **Une 2^{ème} version** est en cours pour une reprise avec contact plus tôt.

4. Projet de reprise via des Challenges d'été 2021

Présenté par Pierre Sionneau – Président de la Commission d'Organisation des Compétitions

Rien ne serait imposé, c'est sur la base du volontariat. La Ligue n'aurait qu'à enregistrer les événements.

Ci-dessous le projet proposé.

Les objectifs de ces challenges

- relancer les collectifs, retrouver « l'envie » de jouer, de se surpasser, de se réunir, de partager ;
- ré-athlétiser les individus ;
- préparer la « reprise » effective de la saison 2021-2022.

Des conditions impératives

- Prudence (pas de recherche de « performance », pas de gros rassemblements) ;
- Pas « d'exclusives », ni de « laissés pour compte », sauf refus de participation ;
- Niveaux relativement homogènes :
 - Distances réduites impliquant parfois l'intégration d'équipes « hors limites départementales et/ou régionales ». Possibilité de jouer plusieurs fois sur un même site... ;
 - Participants licenciés compétitifs (licence 2020-2021 jusqu'au 15 septembre ou 2021-2022 à partir du 1^{er} mai), voire « événementiels » (pour des nouveaux joueurs sur 1 ou 2 dates : pour ces derniers, enregistrer l'événement auprès de l'instance) ;
 - Contraintes limitées : licences B, C, D autorisées, nombre de joueurs porté à 16, horaires élargis.

Les modalités de mise en œuvre

Rôle des clubs :

1. Initiative d'un club ou d'un collectif de clubs voisins (possibilité d'identification de clubs « hors territoire » sur le site fédéral à la page « je cherche un club », rubrique « cartographie ») : prise de contact directe avec ces clubs.
2. Définition de la « catégorie » concernée.
3. Définition d'un « calendrier » de rencontres. Celui-ci pourra être prévu en 2 parties :
 - 1^{ère} partie entre la date de reprise des sports « avec contact » [réouverture des salles annoncée pour le 19 mai sans contact (?) et 9 juin (avec contacts en plein air... – à suivre cependant !)] et le 14 juillet...
 - 2^{ème} partie du 15 août à la date de reprise des championnats (fin septembre pour les uns, octobre pour d'autres, suivant catégorie et instance)
4. Élaboration de la forme : rencontres simples ou sous forme de tournoi sur 4 à 8 dates (pas de « rassemblements lourds » sur une journée mais possibilité de rencontres en semaine ou samedi et dimanche ou matin et après-midi, y compris samedi matin), calendrier, lieu des rencontres...
5. Prévision arbitrage : en interne par un arbitre encarté ou en formation, ou sur demande auprès de la CTA.
6. Respect des éventuelles consignes d'État ou des collectivités locales.
7. Envoi du protocole à l'instance de gestion
 - Protocoles suivis par la Ligue (reprise envisagée fin septembre en fonction du calendrier national) :
 - N3M avec Prénat Masc., N3F avec Prénat Fém.
 - Excellence Masc. avec Honneur Masc. ; Excellence Fém. avec 1^{ère} Div. Fém.
 - U17 avec U16 région*
 - Protocoles suivis par les comités (voir modalités et dates de reprise avec chaque comité) :
 - Départementaux Masc. ;
 - 2^{ème} Div. Fém. avec U20 Fém. (reprise envisagée vers le 9/10 octobre)
 - Autres niveaux de jeunes, y compris U19 Masc. et U17 Fém. dép.

Rôle des instances :

1. S'assurer qu'aucune équipe du secteur ne se trouve à l'écart. Éventuellement, rechercher une solution avec les clubs concernés...
2. S'assurer que les modalités et conditions essentielles sont respectées.
3. Enregistrer le « challenge » dans Gest'hand pour homologation, conclusions éventuelles et FDME (couverture assurance) dans la rubrique « matchs amicaux ».
4. Attention : chaque comité ayant sa propre dynamique, chaque collectivité locale ayant sa propre approche, il convient d'en tenir compte dans la démarche...

Pierre Sionneau propose de publier cette information aux clubs.

- ➔ Nous attendrons la version 2 diffusée le lundi 17 mai prochain par la FFHB, avant de le faire nous-mêmes.

5. Point sur les retours des clubs sur les engagements régionaux 2021/2022

Présenté par Pierre SIONNEAU – Président de la Commission d'Organisation des Compétitions

La COC a lancé un sondage sur les perspectives d'engagements 2021/2022 pour les championnats seniors régionaux. Au vu des retours reçus, on obtient :

N3 Fém. : 5 équipes sur 6	Prénationale Masc. : 12 équipes
Prénationale Fém. : 12 équipes	Excellence Masc. : 11 équipes
Excellence Fém. : 19 équipes	Honneur Masc. : 22 équipes

Sur 86 équipes contactées, plus de 80 réponses. Les clubs sont prêts à s'engager en catégorie supérieure si une place se libérait. Ce ne sont pour l'instant que des intentions.

Gérard Gallo indique que le Comité suit le dossier. Spay est inquiet car 8 filles seulement repartent. La démarche de la COC Territoriale sera également réalisée sur les équipes départementales sarthoises.

6. Validation des destinataires des mails sur la nouvelle organisation

Présentée par Julien LAHAIE – Secrétaire Général de la Ligue

Stévann Pichon a pris contact avec tous les référents concernés.

Une procédure sera adressée à chacun.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des adresses mails créées et des destinataires respectifs :

Concerne :	Mail	Destinataires				
Contact	contact@handball-paysdelaloire.fr	J. LAHAIE	A. REMOND	N. CHEVET	S. PICHON	
Président Ligue	president@handball-paysdelaloire.fr	A. HUAULMÉ	S. PICHON			
Secrétariat Général	secretaire_general@handball-paysdelaloire.fr	J. LAHAIE	N. CHEVET	S. PICHON		
Trésorerie	finances@handball-paysdelaloire.fr	S. MOREAU	C. LAHAIE	A. CRUAULT	M. MAZAN	S. PICHON
Com. Compétitions	competitions@handball-paysdelaloire.fr	P. SIONNEAU	L. CHAUVIRÉ	S. PICHON		
Com. Arbitrage	arbitrage@handball-paysdelaloire.fr	D. MATHIS	A. POISSENOT	J. DAVID	C. COCHARD	P. DELGADO
Com. Discipline	discipline@handball-paysdelaloire.fr	F. GAILLARD	M. MAZAN	J. CHAMPENOIS	S. PICHON	
Com. Service aux clubs	service-clubs@handball-paysdelaloire.fr	A. RICHARD	A. CRUAULT			
Services Civiques	services-civiques@handball-paysdelaloire.fr	J. PORTIER	A. RICHARD	M. MAZAN	M. HOUBINE	
Com. Réclamations Litiges	reclamations-litiges@handball-paysdelaloire.fr	J. HEBEL	A. CRUAULT	S. PICHON		
Com. Communication	communication@handball-paysdelaloire.fr	L. SZWED-BOBET	M. LE VERNE	S. PICHON		

Com. Statuts & Règlements	statuts-reglements@handball-paysdelaloire.fr	JP. MOREAU	L. CHAUVIRÉ	A. CRUAULT	S. PICHON	
Handensemble	handensemble@handball-paysdelaloire.fr	C. VERMEIL	A. CRUAULT	A. HUAULMÉ	A. RICHARD	
Féminisation	feminisation@handball-paysdelaloire.fr	K. HENRY	A. CRUAULT	A. RICHARD		
Nouvelles Pratiques	nouvelles-pratiques@handball-paysdelaloire.fr	R. ZONZON	A. CRUAULT	A. RICHARD		
ITFE	itfe@handball-paysdelaloire.fr	M. HOUDBINE	N. CHEVET	S. PICHON		
Pôles Espoirs Masc.	poles-espoirs-masc@handball-paysdelaloire.fr	M. HOUDBINE	L. CHAUVIRÉ	JC. KNOCKAERT	C. LAIRY	
Pôles Espoirs Fém.	poles-espoirs-fem@handball-paysdelaloire.fr	M. HOUDBINE	L. CHAUVIRÉ	JC. KNOCKAERT	D. BURGUIN	
ETR/PPF	ppf@handball-paysdelaloire.fr	M. HOUDBINE	A. CRUAULT	J.-C. KNOCKAERT	D. BURGUIN	
Com. Médicale	medicale@handball-paysdelaloire.fr	J.-P. SOMMEREISEN	M. MAZAN			
CSE	cse@handball-paysdelaloire.fr	M. MAZAN	A. CRUAULT			

Pour communiquer avec un membre du Conseil d'Administration, il conviendra de lui adresser un mail sur sa messagerie personnelle dédiée, sous la forme : p.nom@handball-paysdelaloire.fr.

Exemple : a.huaulme@handball-paysdelaloire.fr, j.lahaie@handball-paysdelaloire.fr, etc.

Pierre Sionneau ajoute qu'il serait bien d'avoir une ligne directrice pour l'envoi des mails.

→ C'est prévu, la procédure est en cours de réalisation.

Décision :

Nouvelle organisation de la messagerie validée avec 79 % des voix pour, 21 % d'abstention.

7. Validation de la date limite de dépôt des conventions régionales :

Délibération présentée par Jean-Pierre Moreau – Président de la Commission des Statuts et Règlements.

Au vu du contexte actuel, la commission propose de retarder **au 30 juin** la date limite de dépôt des conventions régionales.

En temps normal, ces conventions doivent être déposées à la Ligue pour le 15 juin.

Une communication vers les clubs sera réalisée la semaine prochaine, à compter du 17 mai.

Jean-Pierre Moreau s'abstient sur ce vote.

Décision :

Proposition validée avec 85 % des voix pour, 15 % d'abstention.

8. Validation sur la priorisation des dossiers ANS EMPLOIS 2021 :

Délibération présentée par Serge Larcher – Référent ANS, au nom du groupe de travail ANS Emploi.

Serge Larcher dresse un point sur les dossiers ANS EMPLOI reçus à la Ligue. 10 dossiers ont été déposés, un club s'est retiré.

La DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) nous demande d'établir une priorisation des dossiers. Ainsi, le groupe de travail ANS propose, à l'unanimité, la priorisation suivante :

- | | |
|----------------------|--|
| 1. Beaucouzé HB | 6. Pays du Mans Sarthe HB |
| 2. Angers HBC | 7. Pouzauges Vendée HB |
| 3. Talmont HBC | 8. Angers SCO Handball |
| 4. Vertou HB | 9. Étoile Sportive du Lac (demande mutualisée avec le foot et Profession Sport Loisir) |
| 5. Union Saumur-Doué | |

Michel Houdbine s'interroge sur le dossier présenté par la Ligue, ne figurant pas dans cette liste.

→ Serge Larcher précise que seuls les dossiers clubs et comités ont été traités par le groupe de travail.

Décision :

Propositions du groupe de travail ANS validées avec 93 % des voix pour, 7 % d'abstention.

9. Points et informations divers :

① **Point sur l'attestation d'honorabilité par Jean-Pierre Moreau**

À partir de cette saison 2021/2022, bien que les contrôles soient aléatoires et n'entraînent pas de sanctions, ces attestations seront obligatoires, pour toutes les structures, pour le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, ainsi que pour tous les arbitres.

Lors de la validation des licences, ce point sera contrôlé.

Quid des co-présidents ? Quid des jeunes juges arbitres, pour qui cette attestation devrait être obligatoire ?

Il est demandé à la CTA de recevoir la liste de tous les arbitres, pour procéder à cette vérification.

Aucune qualification ne sera saisie avant le 1^{er} juin 2021.

Stévann Pichon rappelle que les comités et la Ligue doivent saisir leurs tarifs, afin que les clubs puissent valider leur licence, même si les tarifs ne sont pas encore définitifs (puisque non encore validés en AG).

Nouveauté importante cette saison : les clubs doivent aussi saisir leurs tarifs.

Michel Houbdine précise que certains liens sur la circulaire administrative envoyée aux clubs sont bloqués, demandant un compte Google pour y accéder.

→ Les liens seront vérifiés.

② **Point sur le certificat médical**

À propos du certificat médical, quid des joueurs qui auront 18 ans en cours de saison ?

Selon Jean-Philippe Sommereisen, nous sommes face à une réelle régression. En cas de complication, on arrive à des situations ubuesques.

Laëtitia Szwed-Bobet précise que la Fédération était contre cette mesure, un courrier a été envoyé pour s'y opposer.

Michel Houbdine propose de montrer notre positionnement lors de l'AG et informer ainsi les clubs que le territoire réagit à cette mesure.

Pierre Sionneau précise que la reprise des adultes sera problématique également. Les certificats médicaux sont valables 3 ans, et certains joueurs ne seront pas retournés chez le médecin durant cette période.

Jean-Philippe Sommereisen recommandera vivement de consulter son médecin traitant.

Il est demandé aux arbitres d'avoir un certificat médical... La situation risque d'être ingérable !

③ **Point sur les kits scolaires + kits nouvelles pratiques à destination des clubs par Annaïck Richard**

- 70 clubs sur 180 ont répondu au questionnaire, soit uniquement 39 % des clubs
 - 44 : 17 clubs sur 66 clubs affiliés, soit 26 %
 - **49 : 29 clubs sur 29 clubs affiliés, soit 100 %**
 - 53 : 3 clubs sur 24 clubs affiliés, soit 13 %
 - 72 : 8 clubs sur 28 clubs affiliés, soit 29 %
 - 85 : 13 clubs sur 33 clubs affiliés, soit 40 %

Félicitations au comité 49 pour le 100 % de réponses !

La commission s'est interrogée sur le peu de réponses reçues. La communication a-t-elle été comprise ?

La question est posée aux comités :

- En Vendée : certains clubs n'avaient pas de besoin particulier, d'autres avaient des difficultés de connexion. La communication a bien été faite. Où les comités vont-ils stocker ces kits ?
 - Les kits seront livrés à l'adresse du club.
- En Sarthe : les clubs avaient déjà des kits, donc ils n'ont pas fait de demande. Concernant les kits scolaires, ils sont apparemment surtout destinés aux clubs ayant des salariés qui interviennent dans les écoles.
- En Loire-Atlantique : la communication a été transmise aux clubs. Certains clubs étaient déjà équipés également. Beaucoup de clubs sont difficilement joignables en ce moment... Ils ont été relancés.

Stévann Pichon précise que les clubs saturent, entre toutes les aides reçues... Ils n'avaient pas forcément besoin de ces kits.

④ **Point sur la communication envoyée à tous les licenciés et clubs des Pays de la Loire**

Un mail d'informations sur la nouvelle saison (circulaire administrative, aides financières à destination des clubs, etc.) a été envoyée à tous les clubs et comités. Retours positifs car toute l'information était condensée dans un même document. Un mail générique sera envoyé aux clubs demandeurs, incluant les coordonnées des comités, pour réponse.

Michel Houdbine souligne un point positif relevé par les clubs, concernant la transparence sur toutes les choses effectuées. Mais sur les réseaux sociaux, on parle de réduction sur les licences. Certains clubs ne peuvent pas faire ces réductions, faute de moyens... Certains clubs sont mis en porte à faux.

David Burguin confirme ces propos sur la mise en concurrence des clubs, ayant chacun une réalité différente. Le club pourrait saisir l'opportunité du moment sur ce que coûte une séance en club. Une heure de handball en club coûte 2 € en période de Covid et 0,5 € en temps normal... Les clubs devraient réfléchir à cette communication !

⑤ **Point sur la validation des Statuts de la Ligue suite à note échange avec la FFHB (G. Potard et G. Samper)**

Le dispositif de Comité Directeur ne plaît pas à Georges Potard (Président de la Commission Nationale des Statuts et Règlements). Nous sommes la seule Ligue à fonctionner de cette façon. Des attributions plus précises seront octroyées au Bureau Directeur et au Comité Directeur, puis les statuts seront renvoyés à la Fédération.

Les nouveaux statuts seront ensuite renvoyés au CA pour validation.

Stévann Pichon précise qu'Alexis Huault a demandé un rendez-vous avec Philippe BANA, Président de la Fédération, pour traiter ce dossier et expliquer le mode de gouvernance de notre territoire.

⑥ **Autres points**

Danielle Gilet s'interroge sur les demandes ANS : à quelle hauteur peut-on faire des actions ?

- Pas de plafond maximum apparemment, mais un minimum de 1 500 €. Les actions des demandeurs doivent répondre à une logique d'action, pas à des règles de fonctionnement de l'ANS... !
- Clubs et comités doivent déposer leurs dossiers jusqu'au 21 mai.

Gérard Gallo soulève deux points :

- Quelle sera la date de la prochaine réunion sur le Pacte de Développement ?
 - en attente du Conseil des territoires pour avoir des informations officielles.
- Benoist Menard a été sollicité par Sébastien Dechamps, qui s'est présenté au titre de l'ITFE, pour une formation du CREPS.
 - L'ITFE ne gère pas les formations du CREPS. Il n'a donc rien à voir avec cette mission.

Clôture de la réunion à 21h18.

Julien LAHAIE
Secrétaire Général



Serge LARCHER
Vice-président de la Ligue

